

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Roy St-Pierre

<https://www.cadre21.org/membres/41a9e1d3c8d9a76cd6b10f0e>

Date d'obtention : 2023-12-04 16:08:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode d'intervention efficace qui permet de prendre en charge rapidement la situation afin d'éviter les conséquences à plus long terme. Que le seul fait d'utiliser la trousse me permettra de répondre à mes questionnements et mieux orienter la suite car rapidement, je pourrai mieux comprendre (amorce, nature, intentions et étendue). Cela permettra également une meilleure uniformité dans nos pratiques d'intervention et une meilleure collaboration avec les autres partenaires externes du milieu, notamment les corps policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation ne changera pas mes interventions concrètement mais elle donnera une ligne directrice plus uniforme grâce à l'utilisation de la trousse. Elle me valide dans mes pratiques actuelles et me guidera afin de ne rien oublier dans mes interventions

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter une attention particulière pour m'assurer de ne pas voir les images et le contenu et aussi m'assurer que les appareils concernés sont confisqués et les photos effacées le cas échéant.